



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée par :

- 1- M. Sylvain Côté et Mme Guylaine Desharnais, pour la propriété située au 47, 3^E Avenue du Lac, visant à rendre conforme la marge de recul arrière du bâtiment principal qui est de 1.85 mètre au lieu de 7 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 10 septembre 2018, à 20 h, à la salle des délibérations de l'hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 8 août 2018.

Pauline Vrain
Greffière